

# DSDEN MAYENNE

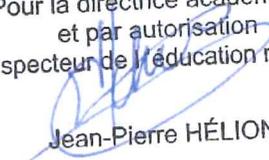
FICHE SYNTHÉTIQUE : Proposition d'organisation de la semaine scolaire (applicable à compter de la rentrée 2014)

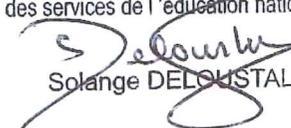
Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation de temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

COMMUNE : SAINT JEAN SUR ERVE

Circonscription :	LAVAL	Ecole	PRIMAIRE	RNE	05304185	Type	PRIMAIRE Maternelle	Niveau(x) concerné(s)	maternelle
-------------------	-------	-------	----------	-----	----------	------	------------------------	--------------------------	------------

	Matin		Pause méridienne		Durée pause méridienne	Après-midi (saisir dans l'ordre chronologique)										Durée enseignement
	Enseignement		Heure de début	Heure de fin		Enseignement		TAP								
	Heure de début	Heure de fin				Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	
Lundi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	16:30									6:00
Mardi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	15:00	15:00	16:30							4:30
Mercredi	09:00	12:00														3:00
Judi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	16:30									6:00
Vendredi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	15:00	15:00	16:30							4:30
<b>Total</b>															<b>24:00</b>	

L'inspecteur de l'éducation nationale  
*le 26 août 2014*  
 Pour la directrice académique  
 et par autorisation  
 L'inspecteur de l'éducation nationale  
  
 Jean-Pierre HÉLION

La directrice académique  
*le 26 août 2014*  
 La directrice académique  
 des services de l'éducation nationale  
  
 Solange DELOUSTAL



A Saint Jean l'Évêque  
 Le 26/08/14  
 Le Maire



Le Maire,  
 Solange SCHLEGEL

# DSDEN MAYENNE

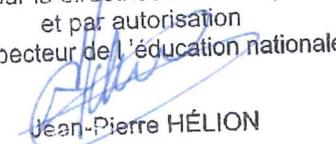
FICHE SYNTHÉTIQUE : Proposition d'organisation de la semaine scolaire (applicable à compter de la rentrée 2014)

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation de temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

COMMUNE : SAINT JEAN SUR ERVE

Circonscription :	LAVAL	Ecole	PRIMAIRE	RNE	053048S	Type	PRIMAIRE ELEMENTAIRE	Niveau(x) concerné(s)	CM1-CM2 PRIMAIRE - ELEMENTAIRE
-------------------	-------	-------	----------	-----	---------	------	-------------------------	--------------------------	-----------------------------------

	Matin		Pause méridienne		Durée pause méridienne	Après-midi (saisir dans l'ordre chronologique)										Durée enseignement
	Enseignement		Heure de début	Heure de fin		Enseignement		TAP								
	Heure de début	Heure de fin				Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	
Lundi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	15:00	15:00	16:30							4:30
Mardi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	16:30									6:00
Mercredi	09:00	12:00														3:00
Jeudi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	15:00	15:00	16:30							4:30
Vendredi	09:00	12:00	12:00	13:30	1:30	13:30	16:30									6:00
<b>Total</b>															<b>24:00</b>	

L'inspecteur de l'éducation nationale  
*Le 26 août 2014*  
 Pour la directrice académique  
 et par autorisation  
 L'inspecteur de l'éducation nationale  
  
 Jean-Pierre HÉLION

La directrice académique  
*Le 26 août 2014*  
 La directrice académique  
 des services de l'éducation nationale  
  
 Solange DELOUSTAL



A St Jean l'Erve  
 Le 26/08/14  
 Le Maire



Le Maire,  
 Solange SCHLEGEL